

Direction Départementale des Territoires

Service Aménagement Biodiversité Eau Police de l'Eau

Affaire suivie par Chantal BICHLER chantal.bichler@moselle.gouv.fr
03 87 34 33 27

Metz, le 8 août 2017

Le directeur départemental

à

Monsieur le Maire de MOULINS-LES-METZ 6, rue de la Mairie 57160 MOULINS-LES-METZ

Objet: Dossier de déclaration au titre du code de l'environnement concernant la pose de

piézomètres sur les communes de MARLY et MOULINS-LES-METZ

Réf: CBi

P.J: Dossier de déclaration

Récépissé de déclaration Courrier de notification

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

Ce dossier a été déposé par : la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

• un exemplaire du dossier de déclaration ;

• un exemplaire du **«récépissé de déclaration n° 57-2017-00340»** en date du 8 août 2017, accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité Police de l'eau,



